



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

# Sommaire

P. 4 Mot du Président

P. 5

## 1 Présentation et fonctionnement de l'agglomération

P. 6 Présentation

P. 8 Fonctionnement

P. 10

## 2 L'activité de Colmar Agglomération

P. 11 Développement du territoire

P. 19 Aménagement du territoire

P. 22 Environnement

P. 31 Cadre de vie

P. 34 Ressources

P. 41

## 3 Trombinoscope et organigramme

P. 42 Trombinoscope

P. 46 Organigramme

**Directeur de publication :** Éric Straumann  
**Rédactrice en chef :** Lucie Hamon - lucie.hamon@colmar.fr  
**Rédactrice en chef adjointe :** Fatiha Bourhoven  
**Conception :** Greencub  
**Impression :** Imprimerie Freppel  
**Crédits photos :** Colmar Agglomération Jérôme Birling

# MOT DU PRÉSIDENT



En 2024, l'activité de Colmar Agglomération aura été fortement marquée par la concrétisation de projets visant à améliorer la mobilité durable sur le territoire. Au 1<sup>er</sup> janvier, l'agglomération lançait ainsi un dispositif de soutien au covoiturage, une pratique bénéfique pour la planète, la fluidité de la circulation aux heures de pointe et pour le budget des ménages.

Au 1<sup>er</sup> septembre, la refonte en profondeur du réseau de bus de l'agglomération se traduisait par une augmentation de l'offre de transports de 45%, sans augmentation des tarifs pour les usagers, avec une augmentation des cadences, des amplitudes horaires élargies et une amélioration de la desserte de l'ensemble des communes.

Face aux effets du changement climatique et à la nécessité de préserver notre environnement, Colmar Agglomération a développé de nouvelles actions en 2024, tout en poursuivant les dispositifs ayant déjà fait leurs preuves. Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie, organisation d'ateliers zéro déchets, accompagnement de l'extension des consignes de tri, soutien aux structures de la filière du réemploi, accompagnement du développement du Biopôle...

Assurer un caractère durable à notre territoire passe également par le soutien apporté à l'économie locale : nous avons ainsi organisé la 2<sup>e</sup> édition du prix Colmar Agglo entreprend, afin d'encourager les créations et les reprises d'entreprise.

Et pour que nos plus jeunes profitent de l'été pour découvrir une pratique sportive, culturelle ou artistique, Colmar Agglomération proposait à nouveau de nombreuses activités dans le cadre des animations été 2024.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce rapport qui reflète l'investissement quotidien des agents et des élus de Colmar Agglomération, que je remercie pour leur engagement au service du territoire et des habitants.

Bonne lecture !

**Éric Straumann**  
Président de Colmar Agglomération  
Maire de Colmar



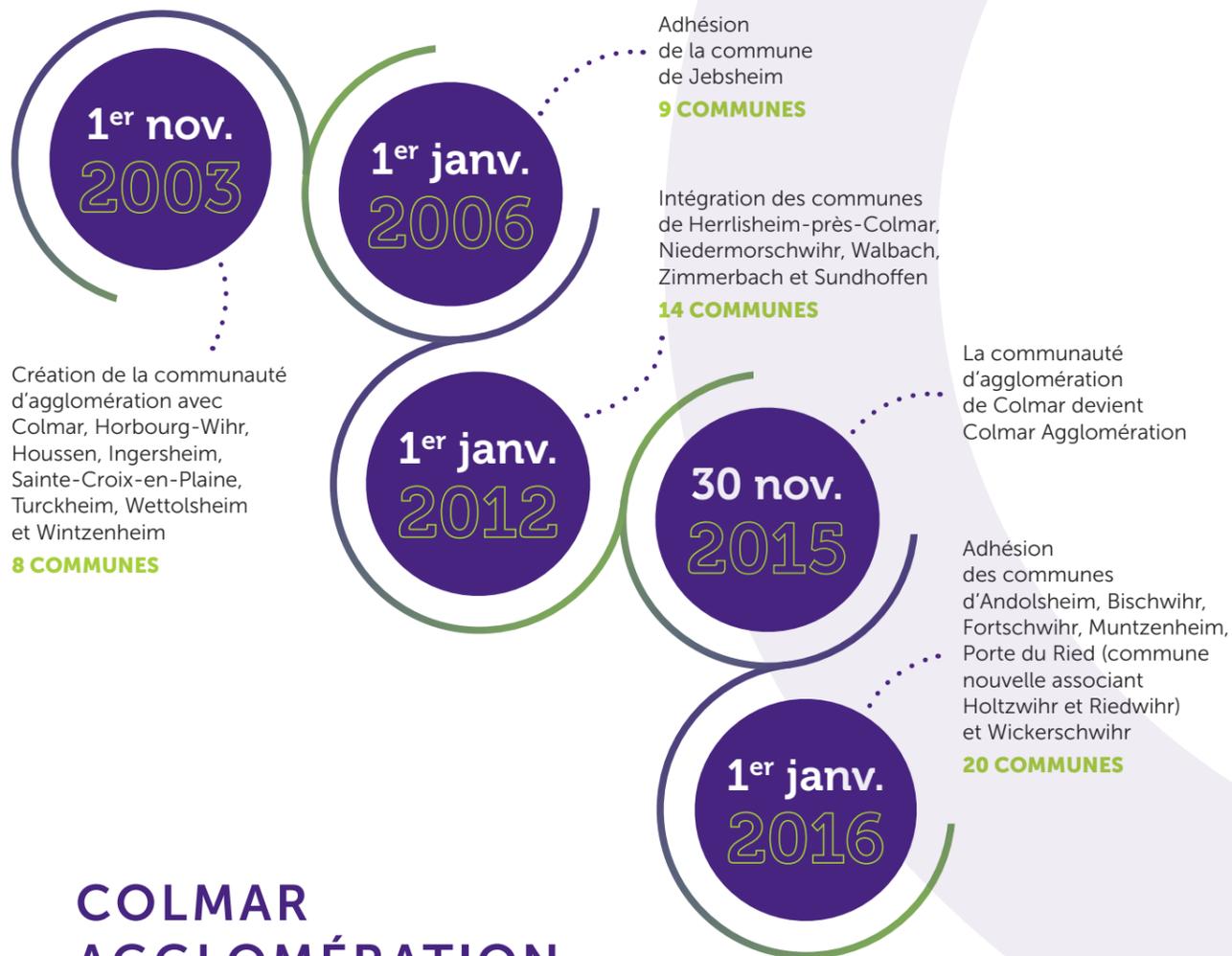
Présentation  
et fonctionnement  
*de l'agglomération*

Présentation  
Fonctionnement

# PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION

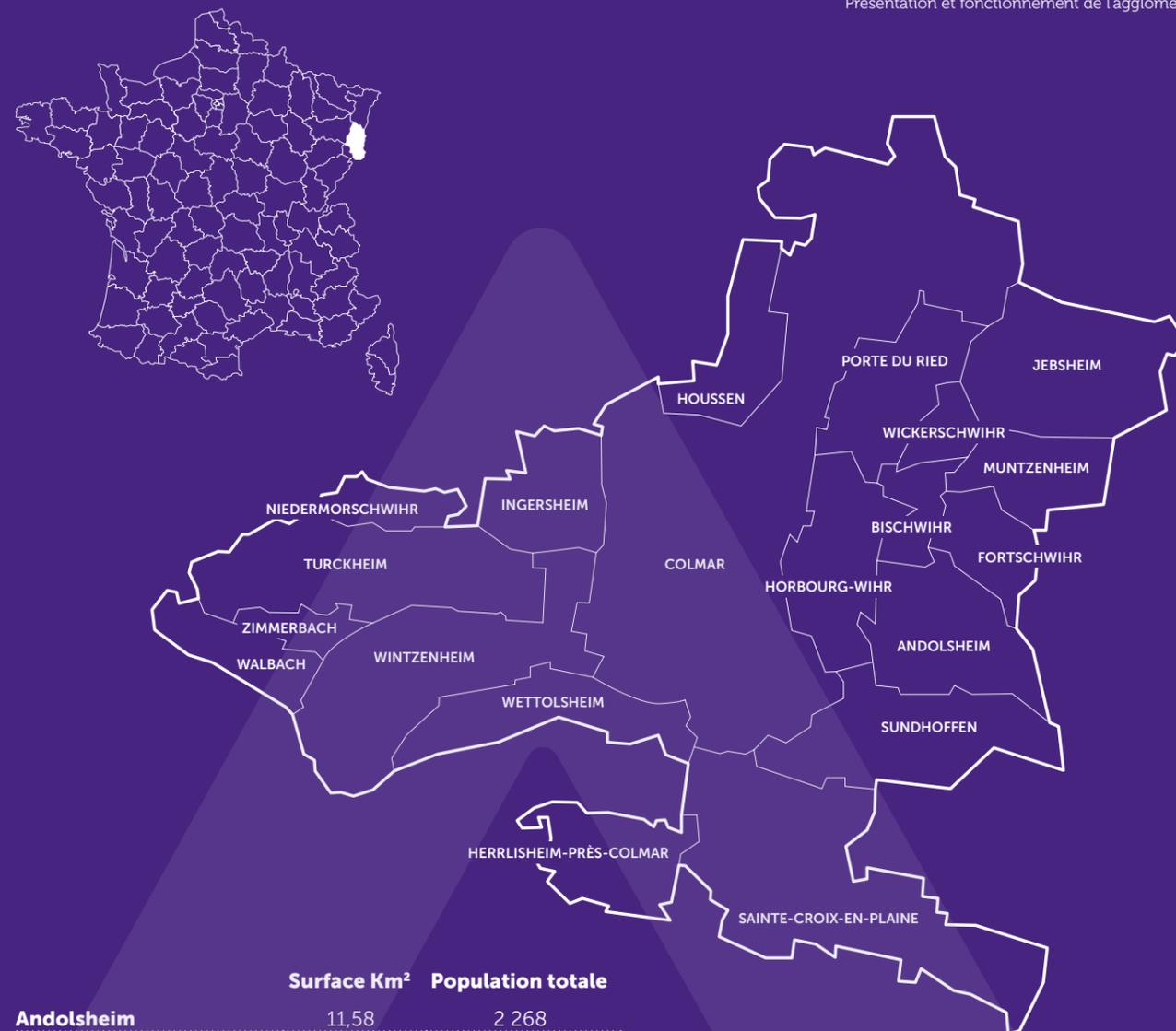
## Carte d'identité de Colmar Agglomération

### Le périmètre



## COLMAR AGGLOMÉRATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

**20 communes** : **115 921 habitants** : **244,36 km<sup>2</sup> de superficie**



	Surface Km <sup>2</sup>	Population totale
Andolsheim	11,58	2 268
Bischwihr	3,23	1 195
Colmar	66,57	68 766
Fortschihr	4,78	1 195
Herrlisheim-près-Colmar	7,68	1 906
Horbourg-Wihr	9,42	6 423
Houssem	6,70	2 432
Ingersheim	7,44	4 770
Jepsheim	14,85	1 387
Muntzenheim	6,48	1 310
Niedermorschwihr	3,35	574
Porte du Ried	9,49	1 917
Sainte-Croix-en-Plaine	25,77	3 090
Sundhoffen	12,75	2 007
Turckheim	16,46	3 996
Walbach	5,45	952
Wettolsheim	8,86	1 841
Wickerschihr	2,25	730
Wintzenheim	18,97	8 311
Zimmerbach	2,26	851

# FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

## Un territoire, une organisation institutionnelle



### NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES PAR COMMUNE

Andolsheim	1
Bischwihr	1
Colmar	30
Fortschwihr	1
Herrlisheim-près-Colmar	1
Horbourg-Wihr	4
Houssen	1
Ingersheim	3
Jebsheim	1
Muntzenheim	1
Niedermorschwihr	1
Porte du Ried	1
Sainte-Croix-en-Plaine	2
Sundhoffen	1
Turckheim	2
Walbach	1
Wettolsheim	1
Wickerschwihr	1
Wintzenheim	5
Zimmerbach	1

**60**  
Conseillers communautaires au total

### Le Président

Le Président est élu par le conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires. Il préside le conseil et le bureau.

### Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de Colmar Agglomération. Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire. Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

### Le bureau communautaire

Le bureau réunit le Président, les 11 Vice-présidents et 19 membres élus au sein du conseil communautaire. Le bureau prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

## Le collège des Maires

C'est l'instance politique clé des institutions communautaires. Elle réunit le Président de Colmar Agglomération, les Vice-présidents et les Maires des communes membres de l'intercommunalité. C'est l'organe d'orientation stratégique de la communauté d'agglomération. Le collège des Maires se réunit 6 fois par an en moyenne. Chaque Maire y dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

En matière de gouvernance de l'intercommunalité, le collège des Maires et Vice-présidents est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

## Les commissions

Les 3 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences. Elles réunissent, sous la présidence d'un Vice-président délégué, les conseillers communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.

- Commission de l'administration générale et des finances
- Commission de l'attractivité et de l'aménagement
- Commission de la transition énergétique et écologique

## La commission consultative des services publics

La commission consultative de services publics locaux examine les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de Colmar Agglomération : les transports, le service public de l'eau, de l'assainissement et les services de collecte, l'évacuation et le traitement des ordures ménagères, la gestion des campings communautaires, la société de l'aéroport de Colmar SAS, la pépinière d'entreprise et l'espace de co-working la Pep's.

## La commission locale d'évaluation des transferts de charges

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la communauté d'agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges.

### L'ACTIVITÉ 2024 EN CHIFFRES

**43**  
Marchés conclus

**5**  
Conseils communautaires

**5**  
Bureaux communautaires

**5**  
Réunions Maires Vice-présidents

**231**  
Délibérations

# DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

## 1. Développement du territoire

### ↳ Aéroport de Colmar-Houssen

Ouvert à la circulation aérienne publique depuis 1953 et dédié à l'aviation légère et sportive, l'aéroport de Colmar se développe régulièrement grâce à des campagnes d'investissements successives. L'aéroport est un élément d'attractivité du territoire permettant le développement des sports aéronautiques, de la vie associative mais également le développement économique grâce à l'aviation d'affaires.

En effet, une vingtaine de sociétés représentant près de 17 000 salariés utilisent les services de l'aéroport pour le transport de passagers et de matériels.

Le nombre total de mouvements est passé de 35 851 en 2023 à 32 997 en 2024.

Divers travaux d'entretien et de maintenance ont été réalisés par le concessionnaire, la société ADC, en 2024

- Rénovation d'une partie des locaux du bâtiment B3
- Réalisation de 5 zones de dalles engazonnées au niveau du hangar nord

À noter que 40 ruches ont été installées sur l'aéroport.



### Rencontre avec les forces vives économiques

Chaque trimestre, Colmar Agglomération convie les forces vives économiques du territoire à se rencontrer à l'occasion d'un petit-déjeuner. Ces rendez-vous réguliers réunissent les chefs d'entreprise ou branches professionnelles présents au sein de l'agglomération, ainsi que les élus et représentants de Colmar Agglomération. Ces rencontres se déroulent successivement dans des lieux différents afin de faire découvrir les compétences et savoir-faire du territoire. Elles permettent de resserrer les liens entre les différents acteurs de la vie économique locale.



### EN 2024, 3 RENCONTRES ONT ÉTÉ ORGANISÉES À COLMAR.

Les participants ont été accueillis par :

- Le 152<sup>e</sup> Régiment d'infanterie – 30 janvier
- La Trace – 11 juin
- La Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole – 8 octobre

L'activité de  
*Colmar Agglomération*

↳ Développement du territoire  
Aménagement du territoire  
Environnement  
Cadre de vie  
Ressources

## 2. Développement économique

### Réaménagement de la rue Ettore Bugatti à Sainte-Croix-en-Plaine

Afin d'améliorer la qualité de ses zones d'activités, Colmar Agglomération investit régulièrement dans le réaménagement des voiries.

En 2024 : reprise complète de la structure de la chaussée et infiltration des eaux pluviales, création de trottoirs, renouvellement de l'éclairage public et aménagement d'espaces verts et de places de stationnement.

Coût global de l'opération : 405 000 € HT.

### Zone d'activités des Moulins à Turckheim

La reconversion de la friche des anciennes papeteries de Turckheim est une opportunité pour créer une nouvelle offre de terrain à destination des entreprises du secteur, tout en maîtrisant la consommation foncière. L'emprise totale du site est de 9,5 hectares : 2,5 hectares sont dédiés à un quartier résidentiel et 7 hectares ont vocation à devenir la zone d'activités des Moulins que va aménager Colmar Agglomération.

En avril 2024, un permis d'aménager a été accordé pour permettre la création de 18 lots à destination d'activités économiques. Parallèlement, la commercialisation des lots a débuté.

Coût prévisionnel des travaux : 3,5 millions € HT, subventionnés par le fonds Friches de l'État à hauteur de 450 000 €.

### Zone d'activités du Biopôle à Colmar : Un hackaton... et un nouveau permis d'aménager

Avec le soutien de l'ADIRA, Colmar Agglomération a mené une réflexion qui se veut participative autour du développement de la zone d'activités du Biopôle. Intitulée « Développer le Biopôle », elle a pris la forme d'un hackathon qui s'est tenu les 20 et 21 juin 2024.

#### Qu'est-ce que le hackathon ?

C'est une démarche collaborative rassemblant des spécialistes issus de divers domaines et territoires pour réfléchir collectivement.

Ce hackathon a permis de créer une véritable communauté de projets en mobilisant des acteurs locaux variés : usagers de la zone, élus du territoire, universités, étudiants, centres de recherche et institutions.

Plusieurs projets sont en réflexion suite au hackathon, notamment

- Réaménagement d'une placette au cœur du Biopôle ;
- Réflexion sur l'amélioration de la mobilité ;
- Organisation de moments conviviaux qui rassemblent tous les acteurs.

Colmar Agglomération souhaite développer le Biopôle en tant que zone d'excellence pour renforcer les structures d'ores et déjà présentes et accueillir sur le site de nouvelles structures à haute valeur ajoutée évoluant dans le domaine du vivant végétal, de la bioéconomie et des sciences du vivant. En octobre 2024, un permis d'aménager a été accordé pour permettre la création de 5 lots à destination d'activités économiques sur une superficie d'environ 3,9 hectares. Ce projet d'aménagement a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic de fouilles archéologiques préventives qui s'est déroulé en novembre 2024.



### Inventaire des zones d'activités et lancement d'un schéma directeur

La loi climat et résilience du 21 août 2021 impose à l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des Zones d'activités économiques (ZAE) de réaliser un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi.

L'année 2024 a été marquée par la réalisation de cet inventaire, qui comporte les éléments suivants

- Un état parcellaire composant la zone, comportant la surface de chaque parcelle et l'identification du propriétaire ;
- L'identification des occupants de la zone ;
- Le taux de vacance de la zone.

Les résultats de cet inventaire sont la base de réflexion à mener dans l'orientation des politiques de développement économique et d'aménagement du territoire en accord avec les orientations du Zéro artificialisation nette (ZAN).

Dans la continuité des travaux engagés, Colmar Agglomération a décidé d'élaborer un schéma directeur des zones d'activités économiques. Ce schéma doit permettre de disposer d'un document de planification permettant de définir la trajectoire devant mener au ZAN d'ici 2050.

Cette démarche est menée de façon concertée avec toutes les communes membres de Colmar Agglomération et avec l'appui de l'ADAUHR et de l'ADIRA.

### Aide au développement du territoire

Colmar Agglomération, compétente en matière de développement économique, apporte son soutien à l'ADIRA (Agence de développement économique), Grand Est Développement (Agence régionale de l'innovation) et l'ARTGE (Agence régionale de tourisme du Grand Est) qui ont bénéficié au total de 103 000 € en 2024.

### Aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, d'activités ou de services

Colmar Agglomération poursuit sa politique volontariste de soutien à l'économie locale au travers d'aides directes comme l'aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de services.

La question du dynamisme commercial apparaît comme un caractère stratégique pour Colmar Agglomération. La collectivité a donc mis en place une aide à l'aménagement intérieur pour lutter contre la vacance immobilière, qui véhicule une image négative du territoire. Ce dispositif consiste en une subvention de 20% des travaux réalisés par le nouvel exploitant d'un local vide (sans qu'un délai de vacance minimal soit imposé), dans la limite de 6 000 € d'aide. Les travaux réalisés devront être conformes aux règlements d'urbanisme et aux autorisations obtenues (autorisation de travaux, déclaration préalable, permis de construire...).

EN 2024, 17 entreprises ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif pour un montant total d'aides de 74 023 €, soit une hausse de 180 % par rapport à l'année 2023 (après une diminution de 31% l'année précédente).

## Création d'un réseau des industriels

Le réseau des industriels de Colmar Agglomération a été créé pour permettre aux principales entreprises du territoire de se retrouver et d'échanger sur des problématiques communes.

Ces rencontres ont permis d'identifier des sujets communs aux industriels du territoire, notamment les problématiques liées aux ressources humaines et à l'environnement, qui sont des préoccupations majeures pour la majorité des acteurs économiques.

Le réseau des industriels de Colmar Agglomération continue de se développer et de s'adapter aux besoins de ses membres, en favorisant le partage d'expériences et la mutualisation des connaissances pour un écosystème industriel résilient et innovant.

Depuis son lancement en 2024, le réseau a organisé 5 rencontres plénières avec les dirigeants et rassemblé 149 participants au total.

## La pépinière d'entreprises La Pep's

Située 2 rue de Prague à Colmar, La Pep's est une pépinière d'entreprises et un espace de co-working, réalisée par Colmar Agglomération. Son objectif est d'accompagner les porteurs de projet dans la création et le développement de leur entreprise, en leur fournissant un lieu et des solutions adaptés.

Elle offre un cadre de travail adéquat, des accompagnements personnalisés et peut héberger de jeunes entreprises sur site, grâce à des loyers progressifs. C'est par la signature d'une délégation de service public en juin 2022 que Colmar Agglomération a confié l'exploitation du site à l'association BGE Alsace-Lorraine pour une durée de 4 ans.

Dans ce cadre, la mission du délégataire consiste à assurer la gestion du site, l'accueil, l'accompagnement des entreprises en pépinière, les activités de co-working et de location de salles et la promotion de la structure. Le délégataire se rémunère par les résultats d'exploitation du service, et notamment par les redevances/forfaits d'occupation, des prestations de services et de la contribution de Colmar Agglomération à hauteur de 110 000 € par an environ.

**LA PEP'S  
EN CHIFFRES**

Sur plus de **1 200 m<sup>2</sup>**,  
le bâtiment peut accueillir jusqu'à  
**18** entreprises grâce à ses **14** bureaux  
et **4** ateliers, **2** salles de réunion  
et **84 m<sup>2</sup>** d'espace de coworking  
d'une capacité de **40** places.



TYPE DE LOCAUX	EXISTANTS	OCCUPÉS	TAUX D'OCCUPATION
BUREAUX	14	12	86%
ATELIERS	4	4	100%

## 3. Emploi

### Initiative Colmar Centre-Alsace

L'association Initiative Colmar Centre-Alsace a pour objectif de favoriser et de pérenniser les créations et reprises d'entreprise par le renforcement des fonds propres de ces dernières en leur octroyant des prêts d'honneur. Elle intervient également auprès des entreprises de moins de 15 ans, au travers de l'obtention de prêts « Croissance ». Ces prêts à taux zéro, sans garantie ni caution personnelle du créateur (de 1 500 à 15 000 €) permettent la sécurisation du plan de financement et font effet levier auprès des banques pour l'octroi d'un prêt bancaire.

### Clause d'insertion : un levier pour l'emploi

Il s'agit pour les collectivités et l'État d'inclure dans le cadre d'un marché public une clause qui impose aux entreprises retenues de réserver un certain nombre d'heures de travail à une action d'insertion professionnelle. La clause d'insertion professionnelle permet à une personne, de préférence domiciliée dans les zones identifiées comme prioritaires, de (re)trouver un emploi ou une formation, de conforter un projet professionnel, voire d'acquies une première expérience professionnelle. C'est également une opportunité pour une entreprise de repérer un futur salarié.

C'est pourquoi un quota de 5% de la totalité des heures travaillées dans un marché de travaux de rénovation urbaine est consacré au recrutement des demandeurs d'emploi en insertion, favorisant leur démarche.

Colmar Agglomération, en collaboration avec la Maison de l'Emploi et de la Formation 68, se charge d'animer le dispositif en vue de respecter l'embauche des publics concernés par la clause d'insertion.

#### Quelques chantiers concernés par la clause d'insertion en 2024

- Prestations de fauchage et d'entretien de la ville de Colmar et Colmar Agglomération
- Construction du gymnase Brant Bâtiment de niveau passif et à énergie positive - à Colmar
- Aménagement de la rue de Riquewihr à Colmar
- Travaux d'entretien courant du patrimoine immobilier de Pôle Habitat à Colmar

Colmar Agglomération renouvelle sa participation financière pour l'année 2024 pour un montant de **178 396 €**

#### EN 2024

**71** prêts d'honneur accordés

**468 600 €** de prêts d'honneur engagés

**86** emplois créés ou maintenus

**96%** de taux de pérennité à 3 ans des entreprises accompagnées

#### CHIFFRES CLÉS 2024

**12** opérations soit **93 marchés** ou lots avec plus de **17 471 heures** d'insertion réalisées

**67** bénéficiaires

**81%** ont un niveau CAP-BEP ou aucun diplôme

**72%** des bénéficiaires sont résidents d'un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

**4 694** heures d'insertion réalisées en CDI ou en contrat d'apprentissage



## Promotion de l'apprentissage et de la formation par alternance

La Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH) est une association reconnue d'utilité publique, fondée en 1921, et composée des membres de la Légion d'honneur désireux de se mettre au service du bien commun. La section du Haut-Rhin, forte de 400 membres, participe tout au long de l'année à des actions de citoyenneté et de solidarité.

Elle organise annuellement un concours de « Promotion de l'apprentissage » réservé aux apprentis des CFA et lycées professionnels. Colmar Agglomération soutient ce concours annuel à hauteur de 3 000 € sous la forme d'une participation financière versée directement à 5 apprentis récipiendaires des prix Excellence, Mérite et Encouragement.

## Mission locale jeunes

La Mission locale Colmar Centre-Alsace assure les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement personnalisé des jeunes, sur les aspects liés à l'emploi, la formation, la santé, le logement et la vie quotidienne, des jeunes de 16 à 25 ans.

Elle offre ainsi un service de proximité aux jeunes non scolarisés et sans emploi et mobilise tous les moyens pour prévenir les risques d'exclusion et construire avec eux un plan d'insertion. En 2024, Colmar Agglomération a poursuivi son engagement financier auprès de l'organisme afin de maintenir ses niveaux de prestations et d'engagement auprès des jeunes du territoire pour un montant de 184 521€ de subvention annuelle.

### QUELQUES CHIFFRES DE 2024

**1 777** jeunes de l'agglomération sont en contact avec la Mission locale Colmar Centre-Alsace

**1 373** jeunes ont été accompagnés tout au long de 2024

**1 091** sont de Colmar

**35%** résident dans l'un des quartiers prioritaires de la ville de Colmar

**22,5%** sont en formation (initiale ou continue), dont un tiers en formation qualifiante à la fin de 2024

**60,6%** ont eu une situation d'emploi durant l'année

## Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique

Colmar Agglomération soutient, aux côtés des communes et de leurs Centres communaux d'action sociale (CCAS), l'action des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Plusieurs associations bénéficient de ce soutien dans le cadre de leur mission d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités, comme par exemple La Manne alimentaire, ACCES Emploi, Espoir et Manne Emploi.

En 2024, le soutien de Colmar Agglomération à ces structures s'est élevé à 43 110 €.

## Soutien au projet de la Manne Emploi

Manne Emploi est une association intermédiaire de l'insertion par l'activité économique créée en 1989, qui propose la mise à disposition de salariés en insertion auprès des particuliers, entreprises et collectivités. Elle est un ensemble de quatre structures et œuvre sur l'ensemble du nord du Haut-Rhin.

Compte tenu des missions croissantes qui lui sont confiées, de nouveaux projets de développement ont émergé. Les différentes conditions de travail dans lesquelles Manne Emploi exerce, et les différentes problématiques sur le marché du travail ont impulsé le projet de développement structurant pour Manne Emploi, rue d'Amsterdam à Colmar, grâce à la construction d'un bâtiment d'environ 875 m<sup>2</sup>, qui est un lieu totem pour les quatre entités.

En plus des équipements techniques, ce bâtiment est constitué d'une salle de réunion-atelier commune, une salle d'atelier pour la formation numérique des demandeurs d'emploi et un lieu d'accueil pour les publics.

Le budget global du projet de développement de Manne Emploi s'élève à 2 800 000 € HT.

Colmar Agglomération participe au projet à hauteur de 50 000 €.

## Salon régional de la formation et de l'emploi

Colmar Agglomération et la Ville de Colmar soutiennent l'association Jeunes emploi formation (JEF) dans l'organisation du Salon formation emploi Alsace dont la dernière édition a eu lieu les 26 et 27 janvier 2024.

Il s'agit de rassembler en un même lieu tous les acteurs de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprises autour d'un salon régional de 2 jours.

Près de 18 222 visiteurs ont pu rencontrer 349 exposants. 94,8 % des visiteurs ont trouvé le salon intéressant et 75 % de leurs attentes ont obtenu une réponse. Le Salon formation emploi Alsace a pu traiter l'ensemble des problématiques et des attentes qui y ont été formulées par des demandeurs d'emploi, des salariés en reconversion, des scolaires ou bien encore des jeunes diplômés.

Colmar Agglomération a subventionné à hauteur de 4 100 € l'organisation du salon.



## 4. Université

### Subvention pour l'Université de Haute-Alsace (UHA)

Colmar Agglomération poursuit son soutien aux projets de développement de l'Université Haute- Alsace, en vue d'améliorer la qualité des équipements d'enseignement et l'organisation d'événements destinés à mettre en valeur ses savoir-faire.

En outre, ce soutien permet la circulation d'une navette de bus mise en place durant la pause méridienne afin d'assurer le transport des étudiants du Biopôle jusqu'au restaurant universitaire du Grillenbreit, mais également une aide aux projets des étudiants.

**En 2024, Colmar Agglomération a soutenu l'UHA à hauteur de 63 000 €.**



## 5. Tourisme

### Colmar Agglomération, une stabilisation de l'activité touristique

Les premiers chiffres de fréquentation touristique à l'échelle de Colmar Agglomération pour l'année 2024 restent bons. La saison estivale a été globalement positive malgré la météo défavorable au printemps et en juillet. De même que la période de Noël a été plus que satisfaisante. On constate cependant une baisse de la fréquentation touristique dans plusieurs sites de visite, conséquence du contrecoup d'une excellente année 2023.

Les taux d'occupation pendant la saison estivale et la période de Noël affichent de nouveau des chiffres records pour l'hôtellerie (moyenne annuelle de 71%) mais en baisse pour les meublés de tourisme (47.4%).

La fréquentation stricte des marchés de Noël de Colmar est estimée à 1,7 million de visiteurs touristiques et des locaux. 58% des visiteurs touristiques étaient originaires d'autres pays, principalement d'Allemagne, d'Espagne, des Etats-Unis, de Suisse et d'Italie. On constate une progression marquée de la fréquentation en semaine, tout particulièrement sur la première moitié de la période de l'Avent.

Colmar Agglomération a soutenu l'activité de l'Office de tourisme à hauteur de 1 050 000€, soit 31% de son budget de fonctionnement.

### Convention de partenariat Alsace à Vélo 2025-2027

La démarche Alsace à Vélo, engagée depuis 2012 par une dizaine de partenaires institutionnels, dont Colmar Agglomération, vise la valorisation touristique des itinéraires cyclables alsaciens et la déclinaison du concept marketing « Alsace à vélo ».

Les principaux objectifs poursuivis par l'ensemble des partenaires sont les suivants

- Poursuivre le développement du site Internet quadrilingue [www.alsaceavelo.fr](http://www.alsaceavelo.fr)
- Prioriser les actions du plan marketing sur les tours d'Alsace à vélo, les boucles transfrontalières et régionales et sur les nouveautés,
- Encourager le déploiement du jalonnement des boucles locales, des services, des aires de services/ conciergerie,



### Campings

Les campings de Horbourg-Wihr et de Turckheim ont fait l'objet d'une délégation de service public en 2013. Malgré une météo printanière et estivale marquée par beaucoup de précipitations, les hébergements de plein air ont su stabiliser leur fréquentation qui est en léger recul par rapport à l'exceptionnelle année 2023.

Le camping de Turckheim a principalement ciblé ses investissements sur la sécurité des clients en installant des caméras de surveillance. Le camping de Horbourg-Wihr a, quant à lui, investi dans la rénovation de la piscine, les recharges pour les voitures électriques ou encore dans huit nouveaux mobil-homes.

#### QUELQUES CHIFFRES EN 2024

997 610  
nuitées hôtelières

868 992  
nuitées dans les meublés

#### QUELQUES CHIFFRES EN 2024

##### CAMPING DE TURCKHEIM

628 870 €  
de chiffre d'affaires

43 348  
nuitées

5 846 €  
d'investissements

##### CAMPING D'HORBOURG-WIHR

1 474 853 €  
de chiffre d'affaires

76 733  
nuitées

656 718 €  
d'investissements

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## 1. Transport et mobilité

### Un nouveau réseau de bus pour Colmar Agglomération

A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, le réseau de transport a été totalement repensé pour répondre aux besoins croissants de mobilité sur l'agglomération.

#### Voici ses grands principes

- 45% d'offre supplémentaire,
- Horaires cadencés pour une meilleure régularité (ligne A : 10 min, tronçons centraux des lignes B et C : 15 min, ligne D : 15 min),
- Nouveaux secteurs desservis,
- Desserte régulière du Parc des expositions de Colmar,
- Simplification des grilles horaires, unifiées pour les périodes scolaires et les petites vacances,
- Expérimentation du nouveau réseau sur 2 ans.



### Plus de bus et de chauffeurs

Pour s'adapter au nouveau réseau, 5 véhicules neufs et 12 véhicules d'occasion ont été achetés, augmentant de 30% la flotte de véhicules. Le parc de bus est maintenant composé de 56 véhicules standards, articulés ou midis, 1 minibus et 4 navettes électriques.

**35 nouveaux conducteurs ont été formés et intégrés dans les équipes, portant à 107 le nombre total de conducteurs.**

Pour faire face à l'augmentation de la flotte de véhicules et pour renouveler l'équipement vieillissant, une nouvelle station de compression de gaz a été acquise.

### Flexi Trace et Trace Mobile

Le service de transport des personnes à mobilité réduite, Trace Mobile, propose des courses à 1,50€ et l'accompagnant du bénéficiaire ne paye pas. **Sa fréquentation a augmenté de 11.3% par rapport à 2023 (avec 652 clients et 485 courses).**

Le service de transport à la demande ouvert à tous, Flexi Trace, dessert 3 zones de Colmar Agglomération : Ried, Sud et Vignoble. Il a fortement augmenté en 2024 : + 111% en raison du lancement de son application mobile, facilitant l'accès au service et réservable une heure avant le déclenchement de la course.

### Navettes de Noël

Colmar Agglomération a mené plusieurs actions de gratuité pendant la période de Noël

- Les quatre week-ends de l'Avent
- Navettes gratuites depuis les parkings-relais vers le centre-ville,
  - Parking Bleylé (Gare) du 25 novembre au 30 décembre,
  - Parking Parc des expositions les week-ends du 30 novembre au 22 décembre,
- Prolongation de la ligne B vers la zone commerciale de Houssen les 3 dimanches avant Noël.



### Politique de développement des pistes cyclables

Colmar Agglomération fait de la mobilité durable une priorité en développant activement les aménagements cyclables.

Ce réseau, en constante expansion, relie les différentes communes du territoire pour faciliter les déplacements quotidiens tout en offrant aux cyclistes des itinéraires sécurisés pour explorer la région.

- Projet Confluence : travaux en cours, pose de la passerelle fin juillet 2025, fin des travaux mi-novembre 2025.
- Herrlisheim-près-Colmar - Sainte-Croix-en-Plaine : marché en cours d'attribution -> travaux début septembre 2025
- Jebnheim - Grussenheim : étude en cours, demande de dérogation espèce protégée -> travaux 2026
- Sundhoffen - Colmar : Réalisé
- Turckheim - Wintzenheim : réalisé
- Wintzenheim - Wettolsheim : réalisé
- Muntzenheim - Fortschwihr : marché attribué travaux fin septembre 2025



## 2. Politique de l'habitat

### Programme local de l'habitat (PLH) 2020-2025

Dans le cadre de son 3<sup>e</sup> PLH, Colmar Agglomération déploie un programme d'actions ambitieux à l'échelle du territoire.

Parmi les mesures phares : des aides financières complémentaires à la rénovation énergétique pouvant atteindre 1 000 € par ménage.

Ces aides ciblent les propriétaires occupants ainsi que les propriétaires bailleurs modestes ou très modestes, afin de soutenir la transition énergétique et améliorer les conditions de vie.

**En 2024, Colmar Agglomération a également renforcé son soutien au logement public, avec une aide versée sous conditions aux bailleurs sociaux :**

**352 500 €**  
pour la construction de 141 logements

**28 000 €**  
pour l'acquisition-amélioration de 8 logements.

### Soutien aux copropriétés en difficulté

Colmar Agglomération a élaboré en 2024, avec de nombreux partenaires, un plan de sauvegarde pour une copropriété en difficulté.

Ce dispositif vise à redresser la situation financière, à programmer des travaux urgents, et surtout à sécuriser les habitants de cette copropriété colmarienne face à un risque sanitaire identifié.

Ce plan coordonné garantira à l'avenir un cadre de vie sain, sécurisé et durable pour l'ensemble des résidents.

### Actions en faveur du logement social

L'année 2024 a marqué l'élaboration, avec les communes, les bailleurs sociaux, la Collectivité européenne d'Alsace et l'État, de la nouvelle Convention intercommunale d'attribution 2025-2030.

#### Adossée au Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur

Favoriser l'accès au logement des publics prioritaires

Renforcer la mixité sociale

Coordonner les politiques d'attribution à l'échelle intercommunale

Assurer une gestion partagée et transparente de la demande

Mettre en œuvre un système de cotation des demandes

Garantir le droit à l'information des demandeurs

Ces outils renforcent l'efficacité et l'équité dans l'attribution des logements sociaux

# ENVIRONNEMENT

## 1. Éducation à l'environnement

### L'Observatoire de la nature

Depuis sa création en 2007, l'Observatoire de la nature a sensibilisé près de 135 000 scolaires, enfants et adultes dans le cadre de leurs loisirs ainsi que des salariés dans le cadre de formations. Avec le soutien financier de Colmar Agglomération, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, l'Observatoire de la nature s'affirme comme un acteur clé de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

#### QUELQUES CHIFFRES EN 2024 :

**7 800** élèves sensibilisés de la maternelle au lycée

**1 000** enfants accueillis dans le cadre de leurs loisirs

**200** salariés du privé et agents des collectivités formés

**2000** personnes touchées (familles, grand public)



## 2. Plan climat et transition énergétique

Le Plan climat air énergie territorial est un document réglementaire inscrit dans le code de l'environnement et révisé tous les 6 ans, avec un bilan à mi-parcours (2026).

#### Il comprend 4 documents principaux

- Un diagnostic dressant un état des lieux du territoire.
- Une stratégie qui définit la trajectoire du territoire et des objectifs chiffrés.
- Un plan d'actions pour répondre aux enjeux soulevés dans le diagnostic et aux exigences de la trajectoire du territoire.
- L'évaluation permettant de mesurer l'impact des actions du PCAET sur l'environnement.

Le service plan climat - transition énergétique a organisé en 2024 une formation sur le Plan climat air énergie territorial (PCAET) à destination des Directeurs et Chefs de service de la collectivité. Sur la base de cette démarche de progrès en faveur du climat et de ses objectifs, les participants ont réfléchi ensemble au développement de coopérations actives et transversales entre services et directions. Fort de son succès et des retours positifs, une déclinaison de cette formation sera faite pour les agents volontaires ainsi que pour le grand public.

Des supports de communication (plaquette Plan climat) ont été traduits en allemand et en anglais afin de faciliter les échanges avec nos interlocuteurs internationaux à l'exemple des rencontres avec les villes jumelées d'Eisenstadt en Autriche et de Győr en Hongrie.



## Soutien à la rénovation énergétique

### Un dispositif complet : conseil – accompagnement – aides

La collectivité a créé dès 2009 un Espace France Rénov'. Sa mission est d'assurer un service d'information, de conseil gratuit, neutre et objectif, priorisant la maîtrise de l'énergie dans l'habitat privé. Deux conseillers animent cet espace sur le périmètre de Colmar Agglomération, ainsi que sur les communautés de communes de la Vallée de Munster et du Pays de Ribeauvillé. L'Espace France Rénov' assure depuis 2021 également des permanences délocalisées. Ce programme est soutenu par la Région Grand Est et l'Agence de la transition écologique (ADEME).

#### L'Espace France Rénov' en 2024

- 1000 demandes d'information traitées dans l'année.
- Participation à 2 animations sur le territoire.

#### Depuis la création du service (2009)

- Près de 12 000 demandes d'informations traitées.
- Animation de 204 événements (dont la fête de la nature à l'Observatoire et le Salon énergie habitat).

## Rénovation globale et performance des copropriétés

Colmar Agglomération a signé, en juin 2021, une convention avec la SEM OKTAVE afin d'accompagner la rénovation énergétique des copropriétés privées.

Celles-ci représentent 49% du parc privé de Colmar Agglomération et constituent un gisement d'économie d'énergie. Grâce au soutien financier de Colmar Agglomération, OKTAVE a pu créer un poste de conseiller en copropriétés. L'opération porte déjà ses fruits puisqu'un total de 70 projets de copropriétés sont dès à présent accompagnés (correspondant à 538 logements).



## Un dispositif d'aides à la rénovation énergétique et au développement des énergies renouvelables

Colmar Agglomération a mis en place, en partenariat avec Vialis, un dispositif d'aides à destination des particuliers dans l'habitat privé. Le dispositif créé en 2009 évolue régulièrement. Parmi les nouveautés, les aides sont étendues à certains types d'énergies renouvelables (ex : chauffe-eau solaire combiné, pompe à chaleur) ou encore sur les installations utilisant des matériaux biosourcés, avec un bonus de + de 10% de la collectivité au regard des avantages qu'ils présentent sur le plan environnemental et de la santé.

Les conseillers de l'Espace France Rénov' de Colmar Agglomération sont à l'écoute des usagers au 03 69 99 55 69.

Formulaire de contact et prise de rendez-vous sur : [agglo-colmar.fr/france-renov](http://agglo-colmar.fr/france-renov)

### QUELQUES CHIFFRES DEPUIS 15 ANS DE CRÉATION DE CE PROGRAMME :

Près de 5 500 dossiers subventionnés

Soit un montant global d'aide de 4,61 M €

Dont 2,48 M € de la Ville de Colmar et de Colmar Agglomération et 2,13 M € de VIALIS sur son périmètre

+ de 20 M € de travaux mis en œuvre, avec des effets très bénéfiques sur l'économie locale

30 000 tonnes équivalent CO2 évitées.

## Création du service de Conseil en énergie partagé (CEP)

Il s'agit d'une mission proposée aux petites et moyennes collectivités de moins de 10 000 habitants qui consiste à partager les compétences d'un conseiller pour développer une politique de maîtrise des consommations énergétiques et mettre en place des actions concrètes sur le patrimoine communal (bâtiments municipaux, éclairage public).

#### Avantages

- Une expertise à coût partagé et compensé, à court terme, par les économies réalisées.
- Un conseil prodigué de manière neutre et indépendante.
- Une expertise concrète et immédiate : analyse des factures, suivi des consommations, éco-gestes, établissement de cahiers des charges pour des travaux, accompagnement des gestionnaires et utilisateurs...

La Région Grand Est et l'ADEME apportent leur soutien financier au recrutement de ce conseiller, pour une période de trois ans.

## L'accompagnement se décline en 3 années thématiques

- La sobriété (économiser sans investir).
- L'efficacité énergétique (investir pour économiser plus).
- Le développement des énergies renouvelables (chercher une autonomie énergétique, réduire son impact carbone).

### ZOOM SUR : LES ÉCONOMIES RÉALISÉES GRÂCE À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

L'idée est de faire chauffer le bâtiment à 19°C et d'abaisser la température d'environ 3°C lorsqu'il n'y a personne. Une mise hors gel des bâtiments est planifiée pendant les vacances scolaires. Ces mesures permettent en moyenne une réduction des consommations de 22%, soit 1 100 € d'économie par an et par bâtiment.

### RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE ANNÉE CONSACRÉE À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE :

- 14 communes accompagnées en une année.
- 13% d'économies d'énergie réalisées en moyenne par commune sur l'ensemble des consommations énergétiques (bâtiments, éclairage public).
- 60 bâtiments bénéficiant d'un accompagnement visant à réduire leurs consommations énergétiques.
- 346 tonnes de CO2 évitées depuis la création du CEP.
- 42 visites réalisées.
- 134 points de livraisons énergétiques bénéficiant d'un suivi des consommations.
- 26 problématiques résolues à la demande des communes.

## Les Zones d'accélération de production d'énergie renouvelable (ZAEnR)

En 2024, les élus de Colmar Agglomération ont défini des zones d'accélération sur leurs bans communaux respectifs.

#### Ces zones concernent

- Les énergies renouvelables photovoltaïques,
- Le olaire thermique,
- La géothermie,
- La méthanisation
- Et le bois-énergie.

Ces déclarations sont faites en tenant compte des potentialités du territoire, des spécificités de chaque commune et des avis des habitants. Colmar Agglomération s'est engagée dans une démarche d'accompagnement des communes pour les appuyer dans l'élaboration de ces zones, en lien avec la démarche de planification énergétique et de déploiement des énergies renouvelables qu'est le Plan climat air énergie Territorial. Notre collectivité se distingue des autres territoires avec un taux de 100% des communes ayant adhéré à la démarche et ayant respecté les échéances fixées par la Préfecture. Le Haut-Rhin figure parmi les départements les plus mobilisés au niveau national avec 85% de communes ayant déclaré des ZAER contre 50% au niveau national.

### BILAN ZAER À COLMAR AGGLOMÉRATION AU 20 SEPTEMBRE 2024

- 20 délibérations en conseil municipal réceptionnées par la DDT : 100 % des communes.
- 899 cartes enregistrées sur le portail EnR\*.
- 29084 ha cumulés sur le portail EnR\*.
- 7 catégories d'EnR\* identifiées.

\*Energies renouvelables

## Conférence régionale des parties (COP)

Les COP territoriales visent à définir les leviers d'actions permettant d'atteindre les objectifs nationaux de réductions de gaz à effet de serre et de protection de la biodiversité. Dans le Haut-Rhin en 2024, deux COP se sont réunies et ont permis de formaliser la contribution du Haut-Rhin à la feuille de route régionale.

### LES CONTRIBUTIONS ONT ÉTÉ FOURNIES EN DEUX ÉTAPES

- Réalisation d'un auto-diagnostic demandé aux collectivités sur 150 actions-types définies à l'échelle nationale ;
- Recensement des actions structurantes envisagées par Colmar Agglomération pour l'avenir selon un référentiel régional.

Dans notre Département, le panorama des leviers qui fixe la répartition des objectifs de réduction des émissions de GES entre 2019 et 2030 fait ressortir quatre thématiques prioritaires : l'industrie, le transport, les bâtiments et la préservation des ressources.

### 3. Eau potable, eaux usées et eaux pluviales

#### Actions de préservation de la ressource en eau

En 2024, Colmar Agglomération a poursuivi la démarche de préservation de la ressource en eau engagée depuis plusieurs années sur le territoire.

##### CAPTAGE DE JEBSHEIM

Un contrat de solutions territorial est engagé depuis 2020 sur le captage de Jebsheim. L'objectif est d'atteindre, d'ici 2025 une baisse de 40 à 50 % de l'utilisation des herbicides sur l'aire d'alimentation du captage, de promouvoir les techniques alternatives aux herbicides et de développer l'agriculture biologique et les cultures à bas niveau d'impacts. L'animation de ce contrat se fait entre autres à travers l'organisation de réunions annuelles avec les agriculteurs dont les parcelles se situent sur les zones qui ont un enjeu sur l'eau.

**Paiements pour services environnementaux (PSE)**  
**En 2024, 17 exploitants agricoles sont engagés dans cette démarche avec Colmar Agglomération soit une surface de 1340 ha dont 553 ha dans les aires d'alimentation de captages.**

Parmi les mesures prises par les agriculteurs, on retrouve notamment la réduction de la quantité de substances actives herbicides et l'implantation de cultures bas niveau d'impacts. Les premiers résultats sont concluants.



##### DE NOUVELLES FILIÈRES VÉGÉTALES

Afin de pérenniser les cultures favorables à la qualité de l'eau à proximité des captages, Colmar Agglomération travaille sur le développement de nouvelles filières végétales bas niveau d'impact sur son territoire. Une étude de faisabilité du développement d'une filière foin locale dans le Ried est en cours. L'objectif dans un premier temps est de vérifier la faisabilité technique et économique de cette filière qui pourrait être valorisée auprès des éleveurs et des centres équestres du territoire.

##### PLAN HERBE « RIED VIVANT »

Colmar Agglomération copilote le plan herbe « Ried vivant » aux côtés du PETR Sélestat Alsace Centrale, du SDEA, de la Région Grand Est et de l'agence de l'eau Rhin Meuse. Ce plan rassemble 22 partenaires autour d'un objectif : préserver et favoriser les surfaces en herbe dans la zone à enjeux eau et biodiversité du Ried.

##### CAPTAGES DU DORNIG ET DU NEULAND

Colmar Agglomération a lancé une étude de vulnérabilité des captages du Dornig et du Neuland afin de mieux comprendre les échanges nappe-rivières dans ce secteur et d'identifier les zones les plus à risque pour pouvoir y mettre en place des actions de préservation de la ressource.



#### Signature d'un Contrat de territoire eau et climat (CTEC)

Colmar Agglomération et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé, en juillet 2022, un Contrat de territoire eau et climat (CTEC). Ce programme vise non seulement à protéger la ressource en eau, prévenir les impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement mais aussi à se prémunir des effets du changement climatique.

**15,7 millions €**  
**seront investis, de 2022 à 2025**  
**dont un peu plus de la moitié**  
**(53 %) sera pris en charge**  
**par l'Agence de l'eau.**

**Colmar Agglomération poursuit actuellement la mise en œuvre du plan d'actions prévu dans ce contrat.**

#### Travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement

##### TRAVAUX 2024

montants cumulés de programme de travaux, de réhabilitation et d'extension de réseaux d'eau potable, d'assainissement et des eaux pluviales  
**8 464 000 € HT**

**RENOUVELLEMENT DE :**  
**4 846 mètres linéaires**  
**de réseau d'eau potable**  
**486 mètres linéaires de réseaux**  
**d'assainissement.**

En parallèle, Colmar Agglomération travaille à l'amélioration du fonctionnement de son système d'assainissement, afin de limiter la pollution du milieu naturel, par la poursuite de l'étude diagnostic et de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales sur l'ensemble du réseau relié à la station d'épuration de Colmar. Cette étude permet de remettre à jour les orientations fondamentales en termes d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long termes, du système de gestion des eaux usées et des eaux pluviales de l'agglomération.

##### RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT À HORBOURG-WIHR

Colmar Agglomération a également continué la mise en œuvre de son programme de travaux de mise aux normes des réseaux d'assainissement à Horbourg-Wihr consistant à diminuer les entrées d'eaux claires et d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement et favoriser la mise en œuvre d'une gestion alternative des eaux pluviales dans la commune. Cette opération est estimée au total à plus de 9 millions d'euros. Les travaux de construction de la nouvelle station de pompage et de mise en place d'un traitement des rejets au milieu naturel se sont poursuivis en 2024.

**Le montant des travaux s'élève à**  
**3 692 700 € HT**  
**pour la seule station de pompage**

#### Travaux de gestion intégrée des eaux pluviales et de déraccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement

En 2024, Colmar Agglomération a poursuivi le développement de sa politique de déconnexion des eaux pluviales du réseau unitaire d'assainissement et de recours à la gestion intégrée des eaux pluviales dans le cadre des différents aménagements réalisés par les communes de l'agglomération, notamment en recourant à des ouvrages surfaciques et végétalisés d'infiltration (par exemple : noues d'infiltration). Ces travaux permettent de décharger les réseaux d'assainissement en gérant à la source les eaux pluviales et ainsi de réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu naturel par temps de pluie. La création d'ouvrages végétalisés apporte également des îlots de fraîcheur supplémentaires dans les communes.

**EN 2024 87 129 m<sup>2</sup> de surfaces imperméabilisées déconnectées du réseau unitaire et gérées par infiltration, soit un volume de 54 019 m<sup>3</sup>.**

Les principaux exemples d'aménagements réalisés en 2024 concernent la végétalisation de cours d'école.



#### Étude et suivi des rejets de substances dangereuses

En 2024, Colmar Agglomération a lancé un état des lieux des activités économiques présentes sur son territoire afin d'établir ensuite un programme d'actions à mener en lien avec les différents partenaires potentiels (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, corporations professionnelles, etc.) pour réduire les rejets de substances dangereuses dans les eaux usées. Dans ce cadre, des diagnostics ainsi que des campagnes d'analyses complémentaires sur réseau ou au sein des entreprises seront menés.

## 4. Déchets

### Les biodéchets

# 2024

Quantité de restes alimentaires collectés :

## 4 417 tonnes

Soit près de  
**85 tonnes**  
par semaine

Soit **39 kg**  
de restes alimentaires  
par an et par habitant

En 2024, une nouvelle identité visuelle a été créée afin de poursuivre la sensibilisation et maintenir l'intérêt autour de cette collecte. Elle a été présentée lors d'une campagne d'affichage dans la ville de Colmar et sera déclinée, notamment en dépliants et en autocollants sur les bornes de collecte biodéchets.

Parallèlement, les ordures ménagères incinérées diminuent pour atteindre 21 615 tonnes en 2024. Rappelons qu'en 2004 ce sont quelques 33 000 tonnes qui étaient incinérées pour 8 communes contre 20 communes aujourd'hui.



### Les déchetteries

L'agglomération fonctionne avec 3 centres de tri depuis fin 2019.

#### QUELQUES CHIFFRES

Progression du tri des déchets pour atteindre 84% de déchets recyclés. Augmentation de la fréquentation de 40% en 2024 soit 348 000 passages sur l'ensemble des sites.

Sur les déchetteries Ladhof et Europe, les usagers sont systématiquement accueillis par un agent qui gère une ressourcerie. En 2024, plus de 3000 dépôts ont été enregistrés dans ces lieux dédiés au réemploi pour un total de près de 45 000 tonnes de déchets évités.

Depuis 2022, la filière pneumatique « véhicule léger » est proposée sur les déchetteries Ladhof et Europe. Après contrôle de l'agent de la ressourcerie, l'utilisateur peut déposer 4 pneus par foyer et par an. 6000 pneus de « véhicule léger » ont ainsi pu être revalorisés en 2024.



### Caractérisation des ordures ménagères

A la demande de la Direction de la propreté et gestion des déchets, une campagne de caractérisation des ordures ménagères a été réalisée par le bureau d'études Austral. Cette opération a pour objectif de définir la composition moyenne de la poubelle grise des habitants de l'agglomération. Les résultats permettent de définir des axes d'amélioration concernant le tri des déchets et des pistes d'actions à mettre en place pour leur prévention. 15 tournées de collecte représentatives des différentes typologies de territoires et d'habitat ont été analysées.

Le bilan de l'étude a montré que la poubelle grise pèse en moyenne 190 kg par an et par habitant, contre un poids moyen de 246 kg en France. À Colmar Agglomération, on y trouve 86 kg d'ordures ménagères qui se trouvent donc dans la bonne poubelle. Le reste de cette poubelle est composée de déchets qui auraient pu être triés pour être valorisés dans des filières spécifiques. On observe notamment 43 kg d'emballages et 34 kg de biodéchets.

### Tri des emballages et papiers usagés

**Le réseau des conteneurs est constitué de 312 sites, dont 274 enfouis, soit 88% du réseau. Ces sites représentent 1 062 conteneurs sur toute l'agglomération, dont 945 enterrés. A cela, il faut rajouter 239 conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères.**

Un programme de densification de conteneurs de collecte sélective a été réalisé courant 2024

- Colmar : rajout d'un ou plusieurs conteneurs papiers/emballages rue Humbret et rue Rousseau.
- Colmar : rénovation du site rue Wilhelm.
- Colmar : enfouissement d'un site avenue de Rome, rue d'Agen et rue Saint-Josse.
- Sainte-Croix-en-Plaine : rajout d'un conteneur papiers/emballages.
- Wintzenheim : rénovation et agrandissement de 6 sites ; rue Sainte-Odile, rue du Parc, rue du Tiefenbach, rue René Schmitt, rue Schweitzer et rue des Trois-Epis.
- Wintzenheim : création d'un site chemin du Bodenweg et rue Otto Dix.
- Par la convention liant Pôle Habitat à Colmar Agglomération, un site de conteneurs enterrés a également été implanté sur la résidence n°17-19 rue des Mésanges à Colmar.

**L'année 2024 a été marquée par l'important programme d'investissement permettant la rénovation des points d'apport volontaire de la commune de Wintzenheim (rénovation et agrandissement de 6 sites / création de 2 nouveaux sites). Budget de l'opération Wintzenheim en 2024 : 460 000 € (achat des conteneurs, étude et travaux d'enfouissement).**

Cette opération se poursuivra en 2025 avec la rénovation des 4 points d'apport volontaire restants.

En 2024, les quantités de verre collectées sont restées stables (3 891,5 tonnes).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les consignes de tri ont évolué : tous les emballages en plastique doivent être déposés dans les conteneurs de tri jaune.

#### EN 2024

augmentation de 1,2% des tonnages de papiers / emballages soit 60 tonnes supplémentaires dans les conteneurs de tri jaunes : 5 261 tonnes (45,4 kg/an/hab) contre 5 201 tonnes (44,8 kg/an/hab) en 2023.

Cette augmentation a lieu malgré la diminution générale de production de journaux, revues, magazines, dont le poids est non négligeable.



Augmentation de 8,5% de la fraction emballages collectés dans les conteneurs de tri : 2 694 tonnes en 2024 contre 2 484 tonnes en 2023.

Ce chiffre est capital, car c'est dans cette catégorie que figurent tous les nouveaux emballages à trier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les refus de tri sont passés de 12,7% en 2023 à 13,1% en 2024 (les déchets déposés dans les conteneurs de tri alors qu'ils ne devraient pas s'y trouver).

Ces résultats sont également à mettre au bénéfice d'actions de sensibilisation et de communication régulières. En effet, la cellule d'accueil des usagers et les contrôles de conformité des déchets présentés dans les récipients de collecte stimulent les gestes de tri des particuliers.

Depuis 2011, la collecte des emballages a progressivement augmenté de 15 à 20 % suite à la mise en place de la collecte des biodéchets.

#### EN 2024

+ de 230 animations de sensibilisation au tri et à la collecte des papiers et emballages (Ecol'O Tri) ont été réalisées dans les établissements scolaires soit 4 900 enfants sensibilisés.

Les animations ont été opérées par

- La Chambre de Consommation d'Alsace : 110 animations
- L'Observatoire de la nature : 80 animations
- Ba Banga Nyeck : 40 animations

Ces 3 structures imprègnent durablement le comportement des jeunes générations en matière de tri des déchets.

## Programme de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA)

### DISTRIBUTION DE POULES

Cette opération permet de valoriser des pratiques traditionnelles d'économie circulaire toujours d'actualité notamment dans les villages, et qui se développent aujourd'hui jusque dans les territoires urbains (sous condition d'avoir un espace extérieur adéquat) : les poules nourries de nos déchets alimentaires nous fournissent en retour en œufs frais.

EN 2024

820 poules  
ont été distribuées à  
410 foyers  
de l'agglomération.

Deux poules consomment environ 100 kg de déchets alimentaires/an, ce qui correspond à la production annuelle de déchets alimentaires d'un foyer de 2 personnes. Une poule vit en moyenne 4 ans. En 10 ans d'opération, on estime que près de 273 tonnes de biodéchets ont été détournées de l'incinération.



### ATELIERS ZÉRO DÉCHET

Depuis 2018, les habitants peuvent se former tout au long de l'année aux gestes de prévention des déchets. Ces ateliers gratuits sont organisés sur tout le territoire de l'agglomération afin d'être accessibles au plus grand nombre.

**Entre le lancement du programme en juillet 2018 et décembre 2024, 328 ateliers zéro déchet et 87 rendez-vous du jardinage écologique ont été organisés, permettant de sensibiliser directement 1 331 personnes à la réduction des déchets qui sont autant d'ambassadeurs des bonnes pratiques auprès de leurs connaissances.**

Le programme évolue d'année en année et, après 2 ans de pause faute d'intervenant disponible, 2024 a notamment été marqué par le retour des ateliers « cuisine anti-gaspi ». Cette année a également été l'occasion de tester un atelier portant sur la thématique des menstruations. Destiné aux duos adulte référent-fille, il a permis aux participantes de découvrir les alternatives durables aux protections hygiéniques jetables.

Si des habitués s'inscrivent d'année en année aux différentes interventions proposées, le programme attire de nouvelles personnes à chaque nouvelle édition.

En 2024, ce sont 123 nouveaux participants qui s'y sont inscrits, démontrant un renouvellement du public intéressé et touché par ces actions.

Afin d'élargir le public sensibilisé à la prévention des déchets, un concours de collecte des Textiles, linges de maison et chaussures usagés (TLC) a été organisé dans une école primaire en partenariat avec le Relais Est, opérateur de collecte local dont le centre de tri et de valorisation des TLC se trouve à Wittenheim (68). A l'issue de cette opération, les 116 élèves de l'école de la Fecht d'Ingersheim avaient collecté un total de 1 869 kg de textiles usagés. Un atelier zéro déchet « fabrication d'un sac à partir d'un t-shirt usagé » a été offert à la classe gagnante.



## CADRE DE VIE

### 1. Politique de la ville

La Politique de la ville est une politique publique visant à réduire les écarts de développement au sein des villes et les inégalités sociales, urbaines et économiques dans les quartiers prioritaires, afin d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Politique de la ville repose sur une géographie prioritaire d'intervention listant les quartiers dont les habitants rencontrent les difficultés sociales les plus importantes. Sur le territoire de Colmar Agglomération, deux quartiers prioritaires, situés sur Colmar sont concernés : le quartier Europe-Schweitzer et le quartier Saint-Vincent-de-Paul (anciennement Bel'Air-Florimont).

La Politique de la ville est mise en œuvre dans le cadre du Contrat de ville qui définit les enjeux et les objectifs des quartiers prioritaires et mobilise des moyens dédiés.

Le 12 juillet 2024, le nouveau Contrat de ville 2024/2030 de Colmar, dénommé « Quartiers 2030 », a été signé par 20 partenaires, dont Colmar Agglomération et la Ville de Colmar.

Elaboré à partir des travaux des ateliers partenariaux organisés fin 2023 - début 2024, ainsi qu'à partir des nombreux échanges avec les partenaires, ce document cadre s'articule autour de 6 orientations thématiques et 4 axes transversaux et détaille les engagements de chaque partenaire signataire au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

### LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLAINE PASTEUR RETENU "QUARTIERS DE DEMAIN"

Colmar fait partie des 10 villes en France sélectionnées pour bénéficier du programme national dédié aux QPV : Quartiers de demain.

Dans le cadre d'un dialogue compétitif financé par l'État, trois équipes de concepteurs élaborent chacun un projet en associant de manière active les habitants, notamment par le biais de la constitution d'un jury citoyen. Ainsi, l'avenir de la Plaine Pasteur se dessine avec l'expertise d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes de renommée internationale ; leurs travaux ayant vocation à servir d'inspiration à l'échelle nationale pour tous les QPV. Le projet lauréat sera désigné fin 2025.

### 6 ORIENTATIONS PRIORITAIRES POUR LES QUARTIERS - POLITIQUE DE LA VILLE

01. Faire bénéficier les quartiers prioritaires des dynamiques très positives en matière d'emploi et de développement économique
02. Œuvrer en faveur de l'éducation de la jeunesse
03. Favoriser l'émancipation et l'épanouissement des habitants
04. Œuvrer pour un accès aux soins et pour des parcours de santé et de santé mentale structurés, adaptés à la diversité des habitants
05. Assurer une plus grande sécurité et une tranquillité publique favorable au cadre de vie des habitants
06. Favoriser la transition énergétique et écologique et veiller à une offre de logement et à un cadre de vie de qualité répondant aux besoins des habitants



### 4 AXES TRANSVERSAUX POUR GUIDER L'ACTION DANS LES QUARTIERS - POLITIQUE DE LA VILLE

01. Faire des habitants des acteurs à part entière, au cœur des dynamiques de leurs quartiers et de leur ville en les associant plus fortement
02. Lever les freins physiques et psychologiques aux mobilités
03. Favoriser l'émergence des projets associatifs répondant aux orientations du Contrat de ville
04. Valoriser les valeurs républicaines et renforcer la lutte contre les discriminations

## 2. La Base nautique

2024

103 594  
visiteurs dont

95 794  
entrées payantes

299 074 €  
de recettes



Ouverte au public depuis 2009, la base nautique accueille de nombreux baigneurs, généralement de juin à août. Pour la saison 2024, il a été décidé de reconduire une ouverture élargie de mi-mai à fin septembre. Ainsi, 4 368 personnes ont profité de cette ouverture hors saison estivale. Il est à noter que les activités sportives et festives pendant et en dehors de la saison estivale se développent continuellement. Depuis maintenant 3 ans, la fréquentation annuelle oscille aux alentours des 100 000 entrées. Ainsi, en 16 ans, plus de 900 000 usagers ont profité de la plage de sable fin et de la baignade surveillée.

### Des services pour les petits et les grands

- Une plage de sable fin de 380 mètres de long. Colmar Plage offre 2 espaces nautiques surveillés, 1 snack-bar, des blocs sanitaires, 1 poste de secours, 1 aire de jeux pour les 2 – 6 ans ainsi que 2 tables de ping-pong et 1 table de teqball.
- Un parc ombragé aménagé dans lequel se trouve : le village des huttes, la colline des glissades, 1 espace fitness, des tables de pique-nique, 1 bateau échoué,...
- Un espace sportif : placé entre la plage et le parc ombragé, il est composé d'1 terrain de beach soccer, de 2 terrains de beach volley et de 2 terrains dédiés à la pétanque.

### Les événements majeurs et la vie associative sur le site depuis son ouverture

- 100 jours avant les J.O. de Paris 2024, Azariste et le Trésor Dérobé.
- 2 journées de baptême gratuit de plongée.
- 3 semaines d'animations « nagez grandeur nature » gratuites pour les enfants de 6 à 12 ans.
- 1 chasse aux trésors sous-marin.
- 1 rencontre jobs & tongues pour les demandeurs d'emploi, des CROSS scolaires.
- 3<sup>e</sup> challenge de beach volley « Montaine Thomasset ».

### Contrôle de l'Agence régionale de la santé (ARS)

Des prélèvements sont fait tout au long de la saison d'ouverture de la base nautique. Aucune remarque n'a été formulée par l'ARS. L'eau de baignade est qualifiée de "bonne qualité" vis-à-vis des normes bactériologiques.



## 3. Animations été

Cette 21<sup>e</sup> édition confirme le succès du dispositif. Les inscriptions sont désormais ouvertes 7 semaines avant les vacances afin de permettre aux parents d'inscrire sereinement leurs enfants aux activités et ainsi planifier leur été.

- 62 associations issues de 6 communes de Colmar Agglomération proposent des stages.
- 5 308 places ont été réservées sur les 6 355 proposées. Soit un taux d'occupation de 84%
- 2 589 enfants ont participé aux stages : 2307 enfants de l'agglomération dont 1084 hors Colmar.

387 stages réalisés

2 589 enfants participants

293 444 €

de subventions redistribuées  
aux associations participantes



## 4. Aire d'accueil des gens du voyage

Conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2024-2029, Colmar Agglomération a mené en 2024 une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour identifier les besoins de sédentarisation et améliorer l'accueil sur les aires permanentes de Colmar et Horbourg-Wihr.

En parallèle, en réponse aux prescriptions de l'État et de la Collectivité européenne d'Alsace, le projet d'aménagement d'une aire de grand passage de 200 places a été poursuivi en partenariat avec les collectivités du nord du Haut-Rhin.

## 5. Fourrières

### Fourrière animale

En 2024, plus de 1 000 animaux ont transité par la fourrière animale. Colmar Agglomération s'est engagée à attribuer une subvention d'un montant de 94 191 € correspondant à un montant de 0,81 €/habitant.

### Fourrière automobile

561 véhicules ont été placés en fourrière par la police municipale de Colmar en 2024.

La baisse du nombre de véhicules placés en fourrière ces dernières années s'explique principalement par une sensibilisation accrue des résidents locaux et des visiteurs concernant les règles de stationnement, en particulier durant les périodes de marchés hebdomadaires comme ceux de Noël ou de Pâques.

## 6. Chats libres

Certaines communes de Colmar Agglomération font face à la présence de chats errants. Afin de proposer une gestion durable de ces populations, une campagne a été menée pour la 4<sup>e</sup> année consécutive pour procéder à leur capture à des fins de stérilisation et d'identification, puis relâchement sur site. Colmar Agglomération prend ainsi à sa charge les frais sur la base d'un montant forfaitaire de 10 000 € par an.

# RESSOURCES

## 1. Communication et événements

### Le magazine "Ça c'est nous"

Le magazine "Ça c'est nous" met en lumière les actions de l'agglomération, donne la parole aux habitants et valorise le territoire. La rubrique "Ils font l'agglomération" leur est dédiée. 3 numéros, dont un numéro spécial 80 ans de libération de la poche de Colmar, ont été mis à la disposition des habitants du territoire en 2024.

### L'été de l'agglomération

Durant la saison estivale, de juin à septembre 2024, Colmar Agglomération a proposé la 4<sup>e</sup> édition de « L'été de l'agglomération ».

En effet, dans le cadre de ses compétences en matière de promotion et d'animation touristique, Colmar Agglomération a souhaité apporter son soutien financier à l'organisation d'événements pilotée par des associations sur son territoire à hauteur de 1 500 € maximum. Les manifestations pouvaient être culturelles, sportives, citoyennes (apéro guinguette, concerts, animations, petite restauration, cinéma de plein air), etc.

EN 2024

19 communes ont déposé un dossier par le biais de l'une de leur association

### Des campagnes de sensibilisation aux services des habitants

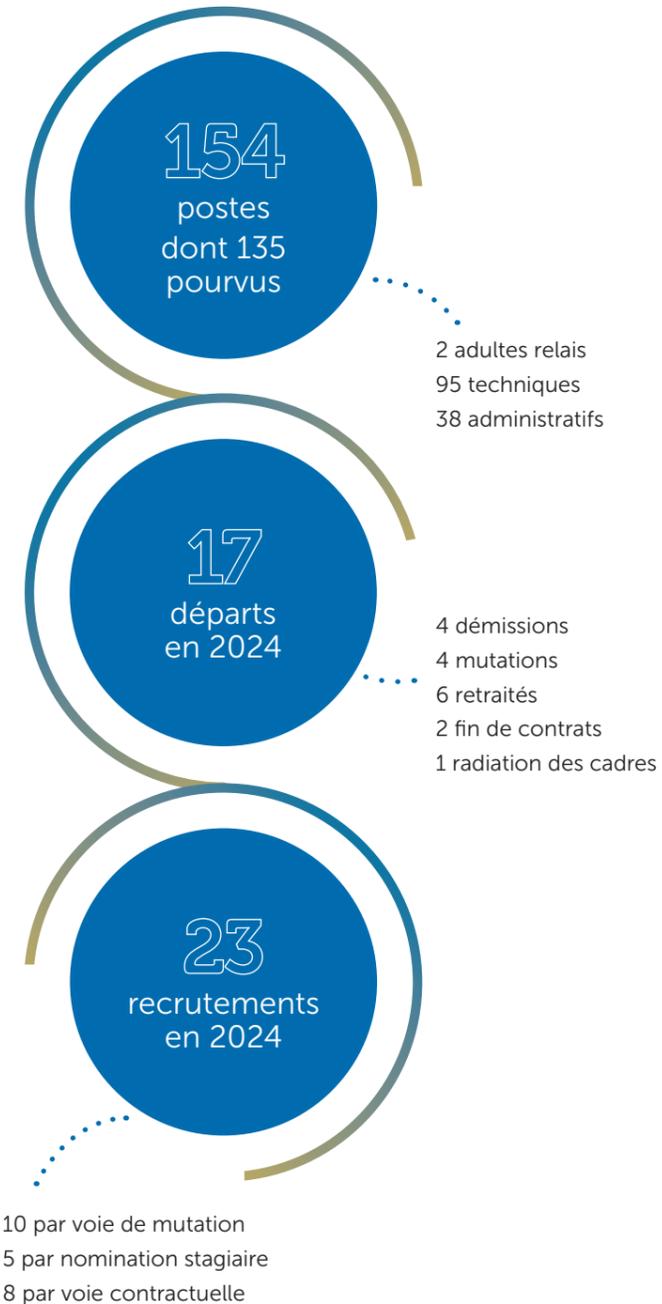
Deux grandes campagnes de communication ont été réalisées sur l'ensemble du territoire de Colmar Agglomération ainsi que sur les réseaux sociaux de la collectivité afin de sensibiliser les habitants sur des thématiques fortes portées par la collectivité

- Nouvelles directives de tri relatives aux biodéchets
- Préservation de la ressource en eau



## 2. Ressources humaines

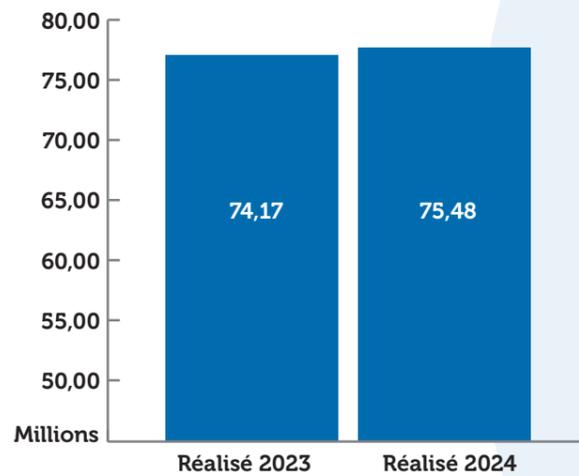
### Effectif de la collectivité au 31 décembre 2024



### 3. Ressources financières

#### Évolution des recettes de fonctionnement en 2024

Les produits fiscaux en hausse de + 1,2 M€. Ils sont dynamisés par le coefficient législatif des bases (+3,9%) et l'évolution physique des bases pour les taxes foncières et la TEOM. Il est à noter que Colmar Agglomération n'a pas augmenté ses taux d'imposition. Les dotations de l'Etat en baisse de - 250 K€. En diminution constante depuis 2019, une perte cumulée de -4M€ en 6 ans.



#### Évolution des dépenses de fonctionnement en 2024

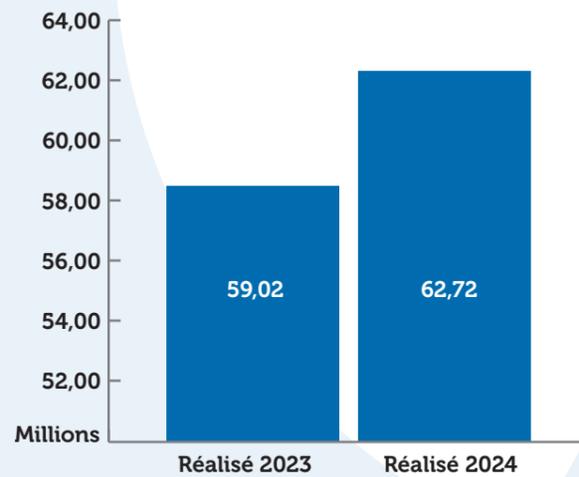
Les charges à caractère général en hausse de + 1,1 M€ en lien avec

- Des nouveaux événements ou dispositifs : coordination des Navettes de Noël, le livre des 80 ans de la Libération, un budget dégagé pour des études...
- Le dynamisme de charges incompressibles (fonctionnement des ateliers, contribution eaux pluviales...).

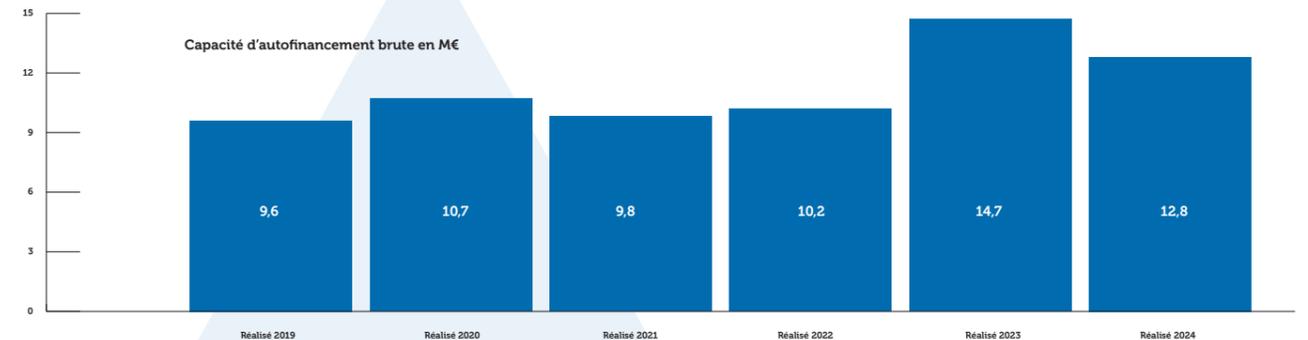
Le soutien financier aux communes-membres en hausse de + 1,2 M€ via la dotation de solidarité communautaire.

Les dépenses de personnel en hausse de +477 K€ qui résulte

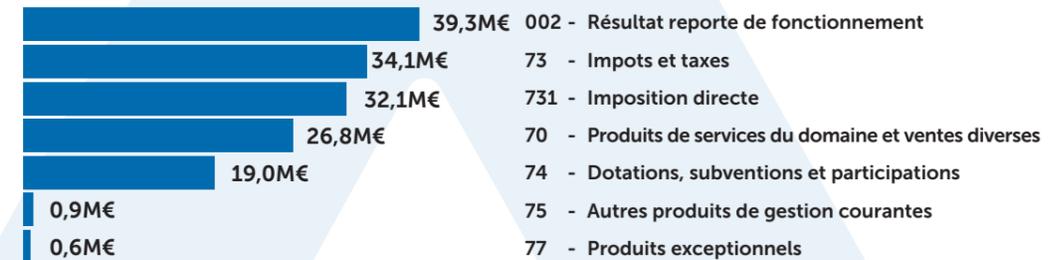
- De contraintes exogènes dynamiques à supporter (dégel du point d'indice, hausse des cotisations CNRACL).
- D'une politique RH assumée : prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, effort sur les recrutements.



#### La capacité d'autofinancement recule, mais reste solide



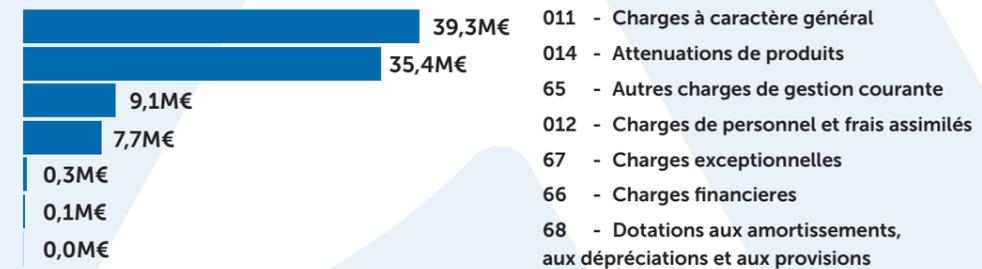
#### PLUS GROS POSTES DE RECETTES



#### RECETTES TOTALES



#### PLUS GROS POSTES DE DÉPENSES



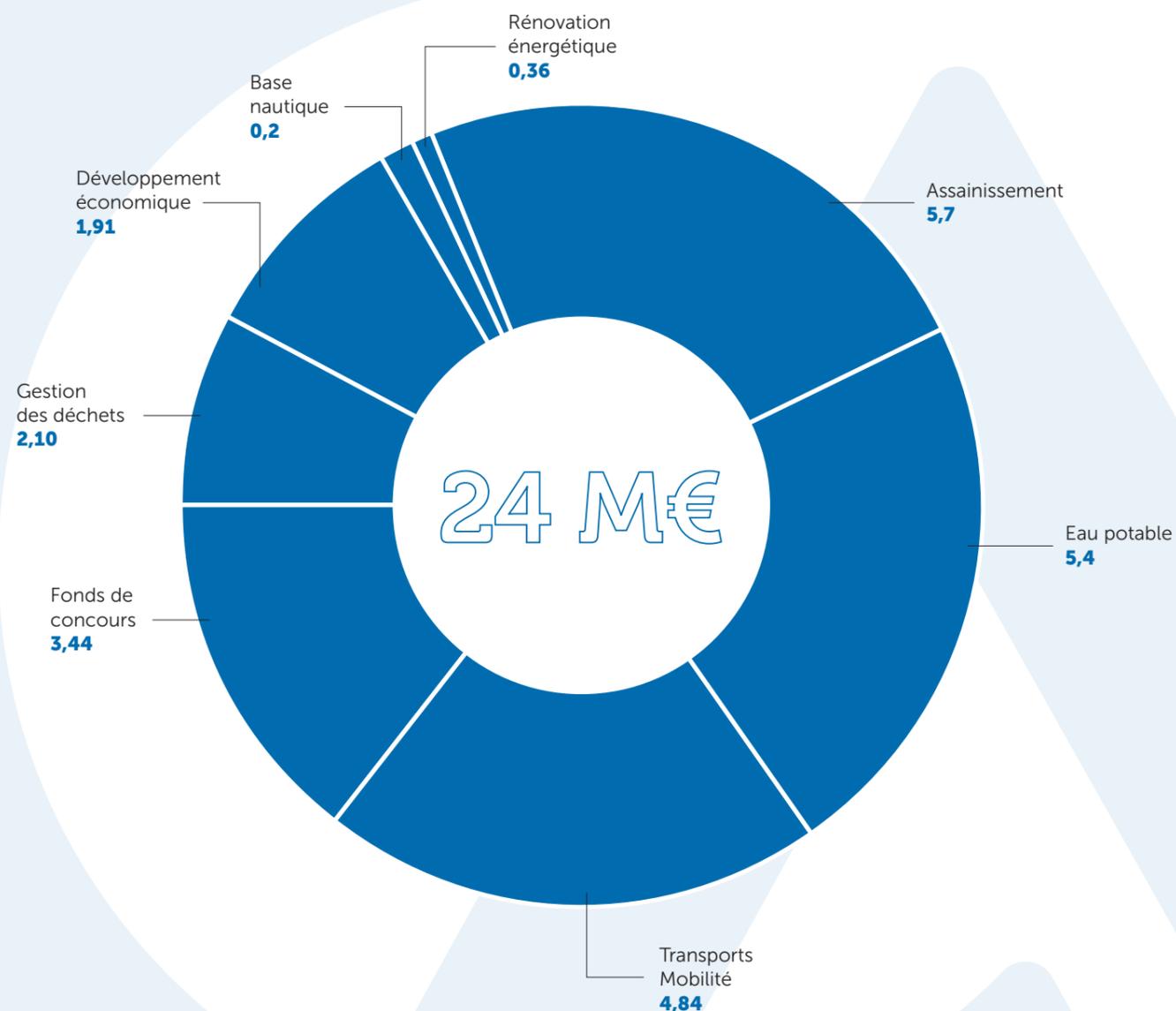
#### DÉPENSES TOTALES



#### Une année phare pour le budget annexe des transports urbains

Refonte du réseau de bus sur 4 mois	Nouvelle liaison de bus Colmar Walbach	Modernisation Flexitrace
+900 K€	+70 K€	+100 K€

## Dépenses d'équipement (tous budgets confondus)



## 4. Données, géomatique et topographie

### Données, Géomatique et Topographie

Le pilotage des politiques publiques repose sur une connaissance fine du territoire et de ses dynamiques.

Historiquement, la topographie a permis de produire des cartes décrivant les caractéristiques géographiques du territoire.

Depuis quelques décennies, la numérisation de ces cartes a ouvert la voie aux Systèmes d'information géographique (SIG), aussi appelés « géomatique » : des cartes intelligentes, enrichies de données descriptives, interopérables avec les outils de positionnement (GPS) et de cartographie.

L'Agglomération s'est ainsi dotée depuis longtemps d'experts de la mesure et de la représentation cartographique, dont l'une des réalisations les plus visibles est le portail public <http://geo.agglo-colmar.fr>.

En 2024, cette expertise a été renforcée par l'ajout d'une composante « data », permettant de croiser et d'analyser des données variées pour mieux comprendre, à l'aide de tableaux de bord, le fonctionnement des équipements, des services ou la réalisation des politiques publiques.

Le service de la donnée, de la géomatique et de la Topographie porte aujourd'hui ces missions stratégiques au service de la connaissance territoriale et de l'aide à la décision.

### Réalisations 2024

#### Réalisations Topographie

- 9 PVA
- 100 km de mise à jour (35 km en régie, 65 km par entreprise)

#### Réalisations SIG (Géomatique)

- Administration de l'extranet cartographique (286 utilisateurs)
- Réalisation de cartes opérationnelles (marchés de Noël, Flamme Olympique, etc.)

#### Réalisation Analyse de données

- Mise en place de l'infrastructure informatique (entrepôt de données, flux de données, interconnexions...)
- Tableaux de bord sur les thèmes suivants
  - Autorisations d'urbanisme
  - Suivi des budgets
  - Collecte des corbeilles de propreté\*
  - Meublés de tourisme\*
  - Déchets : sites de points d'apport volontaire\*
  - Maintenance des horodateurs\*
  - Suivi des canisites\*

\*Avec développement d'applications de collecte de données (nomades ou bureautiques)

Trombinoscope  
*et organigramme*



## Le Président de Colmar Agglomération



**ÉRIC STRAUMANN**  
Maire de Colmar  
Président de Colmar Agglomération

## Les Vice-présidents



**LUCIEN MULLER**  
Maire de Wettolsheim  
1<sup>er</sup> Vice-président en charge du développement économique, de l'attractivité du territoire, des relations avec les agences de développement économique régionales et départementales, des acquisitions foncières et de l'action cœur de ville.



**SERGE NICOLE**  
Maire de Wintzenheim  
2<sup>e</sup> Vice-président en charge de l'administration générale (affaires juridiques, assurances, informatique), des ressources humaines, de la représentation de Colmar Agglomération aux instances paritaires du personnel, de mutualisation des services, président de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).



**DENISE STOECKLÉ**  
Maire d'Ingersheim  
3<sup>e</sup> Vice-présidente en charge de l'environnement, de la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), de la négociation de la Gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN), de l'énergie, des milieux naturels et la gestion de l'espace rural, de l'observatoire de la nature.



**MARIE-LAURE STOFFEL**  
Maire de Houssen  
4<sup>e</sup> Vice-présidente en charge de la base nautique de Colmar-Houssen, de la fourrière automobile, des gens du voyage.



**CHRISTIAN REBERT**  
Maire d'Andolsheim  
5<sup>e</sup> Vice-président en charge des finances et des budgets, de la présidence de la CLETC et de la CIID, du contrôle de gestion et prospective financière.



**ISABELLE FUHRMANN**  
Conseillère municipale de Colmar  
6<sup>e</sup> Vice-présidente en charge de la politique de la Ville et la prévention de la délinquance, de l'enseignement supérieur, du contrat enfance jeunesse (convention territoriale globale), du dispositif « animations été ».



**BENOÎT SCHLUSSEL**  
Maire de Turckheim  
7<sup>e</sup> Vice-président de l'assainissement collectif, de l'eau pluviale.



**THIERRY STOEBNER**  
Maire de Horbourg-Wihr  
8<sup>e</sup> Vice-président en charge du plan de déplacement urbain, du plan de mobilité, de la voirie des zones d'activités.



**ALAIN RAMDANI**  
13<sup>e</sup> Adjoint au Maire de Colmar  
9<sup>e</sup> Vice-président en charge de l'habitat et du Programme local de l'habitat (PLH).



**DANIEL BERNARD**  
Maire de Niedermorschwihr  
10<sup>e</sup> Vice-président en charge du patrimoine immobilier et de la représentation du Président de CA aux sous-commissions départementales et d'arrondissement, pour tous les établissements d'hébergement relevant de sa compétence.



**TRISTAN DENÉCHAUD**  
Conseiller municipal de Colmar  
11<sup>e</sup> Vice-président en charge des transports urbains et de l'intermodalité en vue de l'homogénéisation des transports urbains avec les partenaires régionaux et départementaux.

# TROMBINOSCOPE

## Les conseillers communautaires



**MARIO ACKERMANN**  
Maire de Sainte-Croix-en-Plaine  
Membre du Bureau Colmar Agglomération



**JEAN-MARC BETTINGER**  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire d'Ingersheim  
Membre du Bureau Colmar Agglomération



**CHRISTIAN DURR**  
Maire de Porte du Ried  
Membre du Bureau Colmar Agglomération



**FLAVIEN ANCELY**  
Conseiller municipal de Colmar



**DANIEL BOEPLER**  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Horbourg-Wihr



**SÉVERINE GODDE**  
2<sup>e</sup> Adjointe au Maire de Sainte-Croix-en-Plaine



**RÉMY ANGST**  
Conseiller municipal de Colmar



**MARC BOUCHÉ**  
Maire de Muntzenheim  
Membre du Bureau Colmar Agglomération



**MARIE-JOSEPH HELMLINGER**  
Maire de Bischwihr  
Membre du Bureau Colmar Agglomération



**DENIS ARNDT**  
3<sup>e</sup> Adjoint au Maire de Wintzenheim



**LAURENT DENZER-FIGUE**  
Conseiller municipal de Colmar  
Membre du Bureau Colmar Agglomération



**JOËL HENNY**  
Maire de Jepsheim  
Membre du Bureau Colmar Agglomération



**SYBILLE BERTHET**  
3<sup>e</sup> Adjointe au Maire de Colmar



**XAVIER DESSAIGNE**  
Conseiller municipal de Colmar



**FRÉDÉRIC HILBERT**  
12<sup>e</sup> Adjoint au Maire de Colmar



**PHILIPPE BETTER**  
Maire de Walbach  
Membre du Bureau Colmar Agglomération



**CHRISTIAN DIETSCH**  
Conseiller municipal de Horbourg-Wihr



**FABIENNE HOUBRE**  
Conseillère municipale de Colmar

## Les conseillers communautaires



**BENJAMIN  
HUIN-MORALES**

Maire de Zimmerbach  
Membre du Bureau  
Colmar Agglomération



**NATHALIE  
LACASSAGNE**

Conseillère municipale  
de Colmar



**CHRISTIAN  
MEISTERMANN**

4<sup>e</sup> Adjoint au Maire  
de Colmar



**NATHALIE  
PRUNIER**

5<sup>e</sup> Adjointe au  
Maire de Colmar



**DOMINIQUE  
SCHAFFHAUSER**

6<sup>e</sup> Adjointe au Maire  
de Wintzenheim



**OUSSAMA  
TIKRADI**

Conseiller municipal  
de Colmar



**CATHERINE  
HUTSCHKA**

Conseillère municipale  
de Colmar



**FRANÇOIS  
LENTZ**

Conseiller municipal  
de Colmar



**PATRICIA  
MIGLIACCIO**

2<sup>e</sup> Adjointe au Maire  
d'Ingersheim



**AUORE  
REINBOLD**

Conseillère municipale  
de Colmar



**JEAN-MARC  
SCHULLER**

Maire de Sundhoffen  
Membre du Bureau  
Colmar Agglomération



**ODILE  
UHLRICH-MALLET**

1<sup>re</sup> Adjointe au Maire  
de Colmar  
Membre du Bureau  
Colmar Agglomération



**LAURENCE  
KAEHLIN**

2<sup>e</sup> Adjointe au Maire de  
Horbouurg-Wihr  
Membre du Bureau de  
Colmar Agglomération



**RICHARD  
LEY**

Maire de Wickerschwihr  
Membre du Bureau  
Colmar Agglomération



**BARBAROS  
MUTLU**

10<sup>e</sup> Adjoint au  
Maire de Colmar



**DANIELL  
RUBRECHT**

1<sup>re</sup> Adjointe au Maire  
de Turckheim  
Membre du Bureau  
Colmar Agglomération



**MICHÈLE  
SENGELEN  
CHIODETTI**

9<sup>e</sup> Adjointe au Maire  
de Colmar



**OLIVIER  
ZINCK**

8<sup>e</sup> Adjoint au Maire  
de Colmar



**PATRICIA KELLER**

Conseillère municipale  
de Colmar



**ERIC  
LOESCH**

Conseiller municipal  
de Colmar  
Membre du Bureau  
Colmar Agglomération



**MANURÊVA  
PELLETIER**

Conseillère municipale  
de Colmar



**PASCAL  
SALA**

2<sup>e</sup> Adjoint au Maire  
de Colmar



**LUCETTE  
SPINHIRNY**

2<sup>e</sup> Adjointe au Maire de  
Wintzenheim  
Membre du Bureau  
Colmar Agglomération



**CHRISTIAN  
VOLTZ**

Maire de Fortschwihr  
Membre du Bureau  
Colmar Agglomération



**CLAUDE  
KLINGER-ZIND**

Conseiller municipal  
de Wintzenheim



**CLAUDINE  
MATHIS**

Conseillère municipale  
de Colmar



**SYLVIE  
PÉPIN-FOUINAT**

Conseillère municipale  
de Colmar



**CAROLINE  
SANCHEZ**

Conseillère municipale  
de Colmar



**MICHEL  
SPITZ**

9<sup>e</sup> Adjoint au Maire  
de Colmar  
Membre du Bureau  
Colmar Agglomération

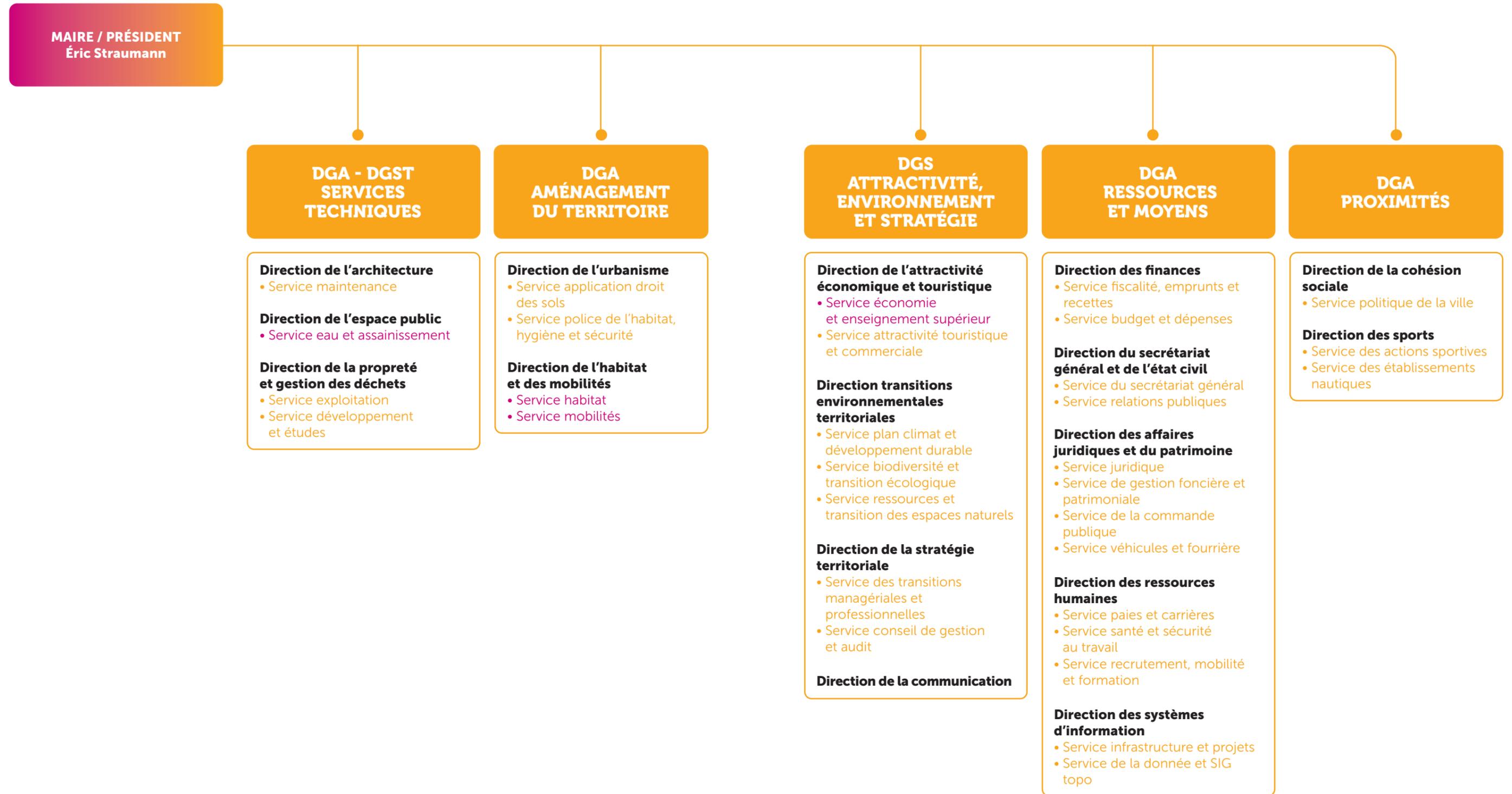


**LAURENT  
WINKELMULLER**

Maire de  
Herrlisheim-près-Colmar  
Membre du Bureau  
Colmar Agglomération

<sup>1</sup> Xavier DESSAIGNE est installé au conseil communautaire depuis le 5 décembre 2024, suite à la démission d'Olivier SCHERBERICH.

# ORGANIGRAMME DES SERVICES EN 2024



# J'♥ les BIODÉCHETS



Un petit geste pour vous,

**UN FESTIN  
POUR NOUS !**